

LA FORMATION

Présentation

Tout d'abord, la licence de droit à l'université Paris 8 a vocation à transmettre aux étudiants les compétences essentielles de tout bon juriste que ce soit en droit privé, droit public, droit constitutionnel, droit administratif, droit civil, droit pénal, droit international et droit européen. Ces enseignements constituent le socle fondamental de toute formation juridique et sont caractéristiques d'une licence de droit classique.

Ensuite, la formation est polyvalente et transversale. Les étudiants acquièrent une culture générale du droit et développent des compétences de base, au premier chef la méthodologie juridique et l'analyse juridique ainsi que des compétences rédactionnelles et d'argumentation sans compter la recherche documentaire. Cette approche globale permet de comprendre l'ensemble du système juridique avant de se spécialiser.

Par ailleurs, la licence prépare à des poursuites d'études variées. Les diplômés peuvent poursuivre vers différents masters de droit, mais aussi vers des formations interdisciplinaires en science politique, en gestion, en journalisme ou en administration publique. Cette ouverture témoigne du caractère général de la formation, qui ne restreint pas immédiatement les choix professionnels de l'étudiant.

Fondamentaux

EN LICENCE 1 :

1/ Les « fondamentaux » au **premier semestre** sont regroupés au sein d'une unité, intitulée « **Introduction au droit** », a pour objectif de familiariser les étudiants avec les concepts fondamentaux du droit. Cette UE comprend six éléments constitutifs. Les deux premiers sont **l'introduction historique au droit**, enseignée à la fois en cours magistral et en travaux dirigés, afin de donner aux étudiants une perspective historique et contextuelle des institutions et des règles juridiques.

Les deux éléments suivants portent sur **l'introduction au droit privé**, enseignement fondamental pour une première année de droit qui consiste en particulier à faire connaître aux étudiants les sources du droit privé et les mécanismes de preuve, cet enseignement prenant la forme d'un cours magistral et de travaux dirigés intégrant le module M2E. C'est donc dans le cadre des travaux dirigés, donc en petits groupes que le M2E sera traité. L'objectif sera alors de permettre l'appropriation des exigences universitaires et de développer la confiance des étudiants. Plus

précisément, seront donnés aux étudiants dès le premier semestre, et dans le cadre de ces travaux dirigés, toutes les informations pour savoir comment trouver l'information juridique grâce aux outils de recherche mis à leur disposition par l'université Paris 8 (initiation à l'utilisation des services de la BU, apprentissage des outils de recherche sur le site de Paris 8 : Bibliothèque Lefebvre Dalloz, Lexis360, Lamyline, Iextenso, etc.) ainsi que tous les éléments méthodologiques pour savoir comment traiter les exercices juridiques.

Enfin, les deux derniers éléments de cette première unité sont consacrés à **l'introduction au droit constitutionnel**, enseignement également fondamental pour les étudiants de première année. Cet enseignement prendra la forme d'un cours magistral et de travaux dirigés. Il permettra aux étudiants d'obtenir un socle de connaissances qui leur servira tout au long de leur parcours universitaire en droit sur le fonctionnement de l'État et de des institutions, sur leurs relations, sur les droits et libertés des citoyens, etc.

2/ Les « fondamentaux » au **second semestre** sont regroupés au sein d'une unité intitulée « Approfondissements en droit ». Elle tend à assurer une progression des étudiants dans l'acquisition des compétences fondamentales. Il s'agit donc d'approfondir ce qui a été vu au premier semestre. L'unité est composée de trois matières comprenant un cours magistral et des travaux dirigés.

La première matière est **l'histoire de la République**. Ce cours explique la naissance et l'évolution des institutions républicaines françaises, les différentes constitutions et les grands moments politiques qui ont façonné le droit public. Le cours magistral expose les repères historiques, tandis que les travaux dirigés servent à analyser des textes, des documents d'époque et des décisions majeures.

La deuxième matière est **le droit des personnes**. Cette matière constitue un prolongement de l'introduction au droit enseignée au premier semestre. Sont notamment envisagé dans le cadre de l'enseignement dispensé aux étudiants l'état civil, le nom, le domicile, la filiation, la capacité juridique ainsi que les régimes de protection des mineurs et des majeurs.

La troisième matière est **le droit constitutionnel**. Il s'agit ici de prolonger et d'approfondir ce qui a été vu au premier semestre sous le titre d'*« introduction au droit constitutionnel »*. Cet enseignement conduit à traiter de l'organisation de l'État, de la répartition des pouvoirs ou encore de la protection des droits fondamentaux.

EN LICENCE 2 :

1/Les « fondamentaux » au **premier semestre** sont regroupés au sein d'une unité d'enseignements fondamentaux intitulée « Fondamentaux de la science juridique » composée de différentes matières.

La première est le **droit des contrats** qui est enseigné sous forme d'un cours magistral et de travaux dirigés. Cet enseignement couvre le traitement de la question de la formation du contrat, de son exécution, des conséquences de son inexécution avec la question de la responsabilité contractuelle. Cet enseignement permettra aux étudiants de prendre conscience de l'importance pratique de la matière. Le droit des contrats, en effet, s'applique dans de très nombreux domaines de la vie quotidienne et professionnelle : vente, location, travail, prestations de services, crédit bancaire, assurances, partenariats commerciaux, etc.

La deuxième matière est le **droit administratif 1** qui permettra aux étudiants de comprendre comment sont établies les règles de fonctionnement de l'administration et à quoi elles servent et à saisir comment est garantie sa soumission au droit, principe connu sous le nom de légalité. Cet enseignement essentiel à la culture juridique des étudiants sera dispensé sous la forme d'un cours magistral et de travaux dirigés.

La troisième matière est **le droit pénal**, abordé lui aussi en cours magistral et en travaux dirigés, permettra aux étudiants de comprendre les règles générales applicables à toutes les infractions telles qu'elles sont reçues par la loi, la jurisprudence et la doctrine. Seront ainsi expliqués ce qu'est une infraction et ce qu'est la peine qui vient sanctionner l'infraction commise.

2/ Les « fondamentaux » au **second semestre** sont regroupés au sein d'une unité d'enseignements fondamentaux composés de différentes matières.

La première matière est le **droit de la responsabilité civile**. Cette matière sera dispensée en cours magistral et en travaux dirigés. Cette matière cardinale du droit civil conduit les étudiants à étudier la responsabilité extracontractuelle. Ils apprendront notamment les fonctions et le domaine de la responsabilité civile, ses conditions et ses effets, les règles relatives au dommage, au lien de causalité, aux différents faits générateurs de responsabilité ainsi que les règles qui régissent l'étendue de la réparation. Leur apprentissage pourra porter tant sur le droit commun que sur les régimes spéciaux de responsabilité.

La deuxième matière est le **droit administratif 2**, également dispensée en cours magistraux et en travaux dirigés. L'enseignement dispensé approfondit les apprentissages réalisés au semestre 1 dans le cadre du cours « **droit administratif 1** ».

La troisième matière est intitulée « **M3P** ». Elle vise à aider les étudiants à construire la suite de leur parcours d'études et professionnel, ce qui implique la réalisation d'un projet, qui les aidera à prendre conscience de leurs capacités, les communiquer avec conviction et développer une posture active et des méthodes de travail utiles dans tout contexte professionnel. Il a donc été envisagé d'intégrer ici la participation des étudiants à la **clinique juridique** qui est un dispositif pédagogique et social. En intervenant auprès du public, les étudiants sont mis en

situation réelle : ils doivent écouter, comprendre, analyser une situation juridique concrète, ce qui pousse à mobiliser leurs connaissances théoriques. À défaut de participer à la clinique juridique, les étudiants peuvent choisir de suivre un **atelier de prise de parole publique**, qui offre de développer leurs compétences orales indispensables dans les métiers du droit et de la fonction publique.

EN LICENCE 3 :

1/Les « fondamentaux » au **premier semestre** sont regroupés au sein d'une unité d'enseignements fondamentaux intitulée « **Approfondissements privé/public** ». Cette UE permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en choisissant des matières spécialisées selon leurs intérêts, aspirations et/ou envies.

Les matières proposées au choix sont les suivantes :

- le **droit international public** (cours et TD), qui traite des règles encadrant les relations entre États et organisations internationales ;
- le **droit du travail : relations individuelles du travail** (cours et TD), traitant des droits et obligations entre employeurs et salariés des conditions de travail, les droits et obligations des parties, ainsi que les mécanismes de résolution des conflits;
- le **contentieux administratif** (cours et TD), qui porte sur les procédures permettant de contester les décisions de l'administration ;
- la **procédure civile 1** (cours et TD), qui explique les règles de traitement des litiges entre personnes privées devant les juridictions civiles ;
- et enfin, l'**histoire du droit du travail**, qui propose une perspective historique sur l'évolution des règles relatives au travail.

Ce bloc a pour objectif de **permettre une pré-spécialisation** selon les projets professionnels des étudiants, qu'il s'agisse d'une carrière d'avocat, de magistrat, de juriste d'entreprise, d'administrateur public, de spécialiste en relations internationales, etc. Il vise également à **développer des compétences analytiques et pratiques** grâce aux travaux dirigés, essentiels pour maîtriser la méthodologie juridique appliquée.

2//Les « fondamentaux » au **second semestre** sont regroupés dans une unité intitulée « **Enseignements fondamentaux en droit** ». Elle demande aux étudiants de choisir trois matières, enseignées sous la forme d'un cours magistral accompagné de travaux dirigés, parmi une liste de matières proposées. L'objectif est de consolider les bases du droit tout en laissant une certaine liberté pour adapter le parcours aux centres d'intérêt et projets professionnels des étudiants.

La première matière est le **droit et libertés fondamentaux** qui étudie les droits essentiels garantis par les constitutions, les textes internationaux et européens, comme la liberté d'expression, l'égalité ou le droit à la vie privée. Il montre également comment ces libertés sont protégées et encadrées par les institutions.

La deuxième matière est le **droit de la famille** qui porte sur les formes de couple (mariage, PACS, concubinage), sur la filiation ou encore sur l'autorité parentale.

La troisième matière est le **droit de l'Union européenne** qui s'intéresse aux institutions européennes, à leurs compétences, aux sources du droit de l'Union et à leur influence sur les législations nationales.

La quatrième matière est le **droit des sociétés** qui aborde les règles relatives à la création, au fonctionnement et à la dissolution des sociétés commerciales, ainsi qu'aux droits et obligations des associés et des dirigeants.

La cinquième matière est le **droit administratif des biens** qui traite du patrimoine des personnes publiques, comme les biens de l'État ou du domaine public, et des règles encadrant leur gestion et leur utilisation.

Enfin, le module **M3P** conduit les étudiants à choisir entre deux possibilités. Ils peuvent participer à la **clinique juridique** qui est un dispositif pédagogique et social. En intervenant auprès du public, les étudiants sont mis en situation réelle : ils doivent écouter, comprendre, analyser une situation juridique concrète, ce qui pousse à mobiliser leurs connaissances théoriques. À défaut de participer à la clinique juridique, les étudiants peuvent choisir de suivre un **atelier de prise de parole publique**, qui offre de développer leurs compétences orales indispensables dans les métiers du droit et de la fonction publique.

Dans son ensemble, cette UE permet aux étudiants d'acquérir une vision globale et équilibrée des grandes branches du droit public et du droit privé, tout en développant leur capacité d'analyse et leur maîtrise des outils méthodologiques grâce aux travaux dirigés, ce qui les conduit à maturer leur projet professionnel. Cette UE joue un rôle clé dans la préparation à la poursuite d'études en master ou aux concours du domaine juridique car elle conduit à

Spécialisation interne

1/ EN LICENCE 1, des spécialisations internes, venant renforcer les fondamentaux, sont prévues en semestre 1 comme en semestre 2.

En ce qui concerne le semestre 1, les spécialisations internes sont regroupées dans une unité d'enseignements intitulée « **Culture judiciaire et politique** » a pour but d'élargir la formation des

étudiants en complétant les matières purement juridiques par des connaissances indispensables sur le fonctionnement des institutions et des idées politiques. Plusieurs matières composent cette unité d'enseignements.

La matière **Institutions juridictionnelles**, qui est obligatoire sans choix de l'étudiant, lui permet de comprendre l'organisation et le rôle des différentes juridictions en France et à l'international. Elle explique la répartition des compétences entre les juridictions civiles, pénales et administratives, ainsi que le fonctionnement de juridictions comme le Conseil d'État, la Cour de cassation, la Cour européenne des droits de l'homme). Cet enseignement renforce le socle de connaissances des étudiants en donnant une vision concrète des instances qui appliquent les règles juridiques.

Outre cette matière les étudiants doivent choisir un enseignement complémentaire entre deux options :

- **Relations internationales** qui traite des interactions entre États, organisations internationales et acteurs non étatiques, ainsi que des grands enjeux mondiaux (sécurité, économie, diplomatie). Cet enseignement éclaire le contexte dans lequel le droit international public et certaines normes internes s'inscrivent.
- **Histoire des idées politiques** qui retrace l'évolution des grandes doctrines et courants de pensée (comme le libéralisme, le socialisme ou le républicanisme) qui ont façonné les institutions et systèmes juridiques modernes.

Ces matières, sans TD, relèvent d'un **renforcement des enseignements fondamentaux** car elles replacent le droit dans son environnement institutionnel, historique et politique. Comprendre le fonctionnement des juridictions, les dynamiques internationales ou les origines des idées politiques permet aux étudiants d'interpréter les règles juridiques avec plus de recul et d'esprit critique. Elles apportent une culture générale solide et une meilleure compréhension des enjeux sociaux, des évolutions du droit et de son application pratique, ce qui est essentiel pour une formation complète en sciences juridiques.

En ce qui concerne le semestre 2, les spécialisations internes sont regroupées au sein d'une unité d'enseignements « **Sciences humaines** » qui a pour objectif d'élargir la culture générale et les outils d'analyse des étudiants, en leur donnant une meilleure compréhension des contextes sociaux et institutionnels dans lesquels s'inscrit le droit.

La matière **Institutions administratives**, obligatoire sans choix de l'étudiant, est une matière qui s'inscrit dans le prolongement de celle enseignée au semestre 1 sous le nom d'Institutions juridictionnelles. Cette matière d'Institutions administratives s'intéresse à l'ensemble des

structures chargées de la gestion des affaires publiques. En tant qu'organes qui exercent des tâches administratives sous un régime de droit public, elles constituent en principe des moyens au service du politique pour atteindre ses objectifs. Cette connaissance est essentielle pour comprendre le rôle et les compétences des pouvoirs publics dans l'application du droit.

Ensuite, l'étudiant choisit une matière complémentaire entre :

- **Introduction à la sociologie** qui offre une première approche des phénomènes sociaux, des relations entre individus et groupes, et des mécanismes qui structurent la société. Elle aide à comprendre les contextes dans lesquels les règles de droit s'appliquent et évoluent.
- **L'Introduction à la science politique**, quant à elle, initie aux concepts et méthodes permettant d'analyser les systèmes politiques, les institutions, les acteurs et les idées qui influencent la vie publique.

Ces enseignements constituent un **renforcement des fondamentaux** parce qu'ils complètent la formation juridique par une culture institutionnelle et sociale indispensable. Connaître les institutions administratives, les dynamiques sociales ou les systèmes politiques permet de replacer le droit dans son environnement concret. Cela développe l'esprit critique et la capacité d'analyse des étudiants, compétences clés pour comprendre les enjeux des règles juridiques et leur évolution.

2/ EN LICENCE 2, des spécialisations internes, venant renforcer les fondamentaux, sont prévues en semestre 1 comme en semestre 2.

En ce qui concerne le semestre 1, les spécialisations internes sont regroupées dans une unité d'enseignements intitulée « **Enseignements spécialisés** » qui vise à approfondir des domaines clés qui complètent directement les bases juridiques étudiées dans les enseignements fondamentaux.

La matière **Finances publiques**, obligatoire et sans choix de l'étudiant, porte sur l'étude des ressources et des dépenses des administrations publiques, ainsi que sur les règles encadrant la gestion de l'argent public. Elle aborde notamment le budget de l'État, la fiscalité et le contrôle des finances publiques. Cette discipline est essentielle pour comprendre le financement et le fonctionnement des politiques publiques, ce qui permet de situer le droit dans sa dimension économique et administrative.

Le cours sur les **Institutions européennes**, obligatoire et sans choix de l'étudiant, s'intéresse aux organes de l'Union européenne (Parlement, Commission, Conseil, Cour de justice de l'UE, etc.), à leur rôle, leur organisation et leur influence sur les systèmes juridiques nationaux. Cet enseignement est fondamental car une grande partie du droit français et du droit privé s'inscrit aujourd'hui dans un cadre européen.

Enfin, les étudiants doivent choisir entre deux matières d'histoire

- L'**histoire du droit privé** qui retrace l'évolution des règles régissant les relations entre particuliers (contrats, famille, propriété) depuis le droit romain jusqu'aux codifications modernes. Elle aide à comprendre les fondements historiques des normes actuelles et leur logique interne.
- L'**histoire du droit public**, qui retrace le développement des institutions et des règles encadrant l'État et les pouvoirs publics. La matière éclaire l'évolution des régimes politiques et des institutions administratives et judiciaires.

Ces matières relèvent d'un **renforcement des enseignements fondamentaux** car elles complètent les connaissances juridiques de base par des perspectives financières, institutionnelles et historiques. Elles permettent aux étudiants de replacer le droit dans son contexte global — économique, européen et historique — et de mieux comprendre les raisons et les implications des règles juridiques appliquées aujourd'hui.

En ce qui concerne le semestre 2, les spécialisations internes sont regroupées au sein d'une unité d'enseignements intitulée « **Enseignements spécialisés** » qui a pour objectif d'approfondir des domaines appliqués et techniques qui prolongent directement les enseignements fondamentaux.

La première matière est **le droit des affaires**. Cette matière traite des règles juridiques qui encadrent les activités économiques et commerciales. Elle inclut une approche générale du droit commercial, droit des sociétés, droit des instruments de paiement et de crédit, ainsi que les régimes juridiques des entreprises. Elle permet de comprendre les mécanismes juridiques qui régissent la vie économique et prépare aux métiers liés au commerce, à l'entrepreneuriat ou au conseil juridique.

La deuxième matière est **le droit des biens**. Ce cours se concentre sur les règles relatives aux biens, à leur appropriation, à leur utilisation. Il aborde notamment les notions de droit de propriété individuelle, de propriété collective ou de propriété démembrée ainsi que les notions de possession ou de droits réels. Cette matière complète les bases posées par le droit civil et approfondit la compréhension de la propriété et des relations patrimoniales. Le droit des biens occupe une place centrale dans la vie sociale. La croissance économique puis la décroissance, l'écologie, le partage des ressources et des richesses, l'exode rural... éprouvent directement la relation des personnes envers les biens.

La troisième matière est la **procédure pénale** qui porte sur les règles encadrant la recherche, la poursuite et le jugement des infractions pénales. Elle étudie les étapes allant de l'enquête à l'exécution des peines, ainsi que les droits des parties (victimes, prévenus, accusés). Cette

discipline est essentielle pour saisir le fonctionnement concret de la justice pénale et son articulation avec le droit pénal substantiel.

Ces matières relèvent d'un **renforcement des enseignements fondamentaux** car elles permettent d'élargir et de préciser les connaissances de base acquises en droit civil, en droit pénal et en droit public. Elles introduisent des aspects plus techniques et appliqués du droit, nécessaires pour une compréhension complète du système juridique et pour préparer à une spécialisation future, que ce soit dans le monde des affaires, du contentieux pénal ou de la gestion patrimoniale.

3/ EN LICENCE 3, des spécialisations internes, venant renforcer les fondamentaux, sont prévues en semestre 1 comme en semestre 2.

En ce qui concerne le semestre 1, les spécialisations internes sont regroupées au sein d'une unité d'enseignements intitulée « **Enseignements complémentaires** » qui a pour but d'élargir et de consolider les bases juridiques acquises dans les matières fondamentales. Elle demande à l'étudiant de choisir :

1. Deux enseignements parmi ceux non sélectionnés dans le bloc d'enseignements fondamentaux intitulé « **Approfondissements privé/public » (UE 13), à savoir :**

- **Droit international public** : cette matière traite des règles juridiques qui organisent les relations entre États et organisations internationales. Elle aborde des notions comme la souveraineté, la reconnaissance des États, les traités internationaux et le règlement pacifique des différends.
- **Droit du travail : Relations individuelles du travail** : le cours conduit à étudier notamment le contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur, ainsi que les conditions de rupture du contrat.
- **Contentieux administratif** : le cours s'intéresse aux litiges impliquant les administrations publiques et aux procédures devant les juridictions administratives.
- **Procédure civile** qui s'intéresse aux règles de traitement des litiges entre personnes privées devant les juridictions civiles ;

2. Un enseignement complémentaire supplémentaire au choix entre :

- **Droit fiscal** qui conduit à envisager le système fiscal français, incluant l'impôt sur le revenu, la TVA, et les principes qui régissent la fiscalité des particuliers et des entreprises.
- **Droit des contrats spéciaux** qui conduit à envisager les contrats spéciaux réglementés par le Code civil (la vente, le prêt, le louage, le dépôt, le mandat...) comme ceux nés de la pratique des affaires dont le régime

juridique, issu de la technique contractuelle et de la jurisprudence, a parfois été précisé par des législations particulières.

Ces matières constituent un **renforcement des enseignements fondamentaux** pour plusieurs raisons. Elles reviennent sur des disciplines clés déjà introduites (procédure civile, droit du travail, droit international public), mais en apportant un approfondissement théorique et pratique. Elles introduisent des domaines appliqués (droit fiscal et contrats spéciaux) qui illustrent concrètement les principes généraux vus dans les cours de droit civil et de droit public. Elles offrent une approche plus transversale du droit : en choisissant stratégiquement parmi ces cours, l'étudiant complète sa formation de base et se prépare à des spécialisations futures (carrière judiciaire, droit des affaires, droit international, etc.).

Ainsi, l'unité d'enseignements ici présentée agit comme un pont entre les **enseignements de base** et une **approche plus technique** du droit, tout en laissant une certaine flexibilité pour adapter le parcours aux intérêts de l'étudiant.

En ce qui concerne le semestre 2, les spécialisations internes sont regroupées au sein d'une unité d'enseignements intitulée « **Enseignements spécialisés en droit** » et qui est conçue pour approfondir des notions centrales déjà abordées dans les enseignements fondamentaux de la licence de droit.

Le **régime général des obligations** est une matière obligatoire sans choix de l'étudiant. Le régime général des obligations englobe les règles communes à toutes les obligations indépendamment de leur source qui peut être contractuelle, quasi-contractuelle, délictuelle, quasi-délictuelle ou encore légale. Une fois née, une obligation vit, circule, peut se transformer et enfin s'éteint. L'enseignement de cette matière tend à répondre à des questions simples aux enjeux économiques considérables : peut-on faire dépendre une obligation d'un événement futur ? Un créancier peut-il transférer son droit à un tiers ? Quels sont les droits de celui qui paye la dette d'un autre ? Un contractant peut-il charger un tiers de payer à sa place ? etc. Cette matière consolide la compréhension du droit des contrats et des responsabilités, indispensable pour tous les domaines du droit privé et public.

En complément, les étudiants choisissent un enseignement parmi :

- **droit et libertés fondamentaux** qui porte sur la protection des droits fondamentaux et des libertés publiques (liberté d'expression, égalité, droit à un procès équitable, etc.), en examinant leur reconnaissance constitutionnelle, européenne et internationale.
- **droit de l'Union européenne** qui approfondit le fonctionnement de l'Union européenne, son système juridique, ses institutions et son impact sur les droits nationaux.

- **droit des sociétés** qui aborde les règles de création, de fonctionnement et de dissolution des sociétés commerciales, ainsi que les relations entre associés et dirigeants.
- **droit administratif des biens** qui traite des règles encadrant les biens des personnes publiques, leur gestion, leur utilisation et leur protection, ce qui est fondamental pour comprendre le droit public patrimonial.

Ces enseignements constituent un **renforcement des fondamentaux** car ils reviennent sur des matières structurantes déjà initiées (obligations, libertés publiques, droit européen, droit administratif et droit des sociétés) mais avec un niveau d'analyse plus approfondi et spécialisé. Ils permettent aux étudiants de consolider leurs acquis et de développer une compréhension plus complète et transversale du système juridique, tout en commençant à se préparer à une future spécialisation professionnelle ou académique.

Ouvertures

En LICENCE 1 :

1/Au premier semestre, les ouvertures sont regroupées dans une UE intitulée « **Langues et découverte** ». L'UE est classée dans la catégorie des « ouvertures » car elle élargit le champ de formation des étudiants en licence de droit au-delà des matières purement juridiques. Elle comprend deux éléments :

1. **Une EC découverte** : cet enseignement vise à initier les étudiants à des disciplines ou des thématiques extérieures au droit. Ils peuvent dans ce cadre suivre les cours d'histoire des idées politiques, d'introduction à la sociologie ou encore d'introduction à la science politique. L'objectif est de développer une culture générale solide et d'encourager une approche interdisciplinaire du droit. Il permet également de découvrir d'autres disciplines en sciences humaines et ainsi, si l'étudiant le souhaite, l'éclairer vers une réorientation éventuelle.
2. **Langues** : cet enseignement consiste dans l'apprentissage ou le perfectionnement d'une langue étrangère à savoir l'anglais juridique. Cela permet aux étudiants de préparer une insertion professionnelle dans un contexte de mondialisation et de coopération internationale. Cette compétence linguistique est un atout majeur pour comprendre des systèmes juridiques étrangers, participer à des échanges universitaires ou travailler dans des environnements internationaux.

Ces enseignements constituent des **ouvertures** car ils ne renforcent pas directement les savoirs fondamentaux en droit, mais élargissent les horizons intellectuels et professionnels. Ils

contribuent à développer des compétences transversales (culture générale, communication, compréhension interculturelle) qui sont essentielles pour un juriste capable de s'adapter à des contextes variés, de dialoguer avec d'autres disciplines et de répondre aux défis actuels du monde juridique et économique.

2/ Au second semestre, les ouvertures sont regroupées dans une UE intitulée « « **Ouvertures** » correspond à des enseignements qui ne portent pas directement sur des matières juridiques, mais qui élargissent la formation et complètent les compétences des étudiants.

Le premier enseignement, « **Lire et écrire le monde** » (proposé par le département de communication ou de FLE), vise à renforcer la capacité des étudiants à analyser, comprendre et exprimer des idées de manière claire et structurée. Il développe les compétences en expression écrite et orale, en communication et en pensée critique. Pour les étudiants étrangers ou ceux qui souhaitent perfectionner leur français (FLE signifiant Français Langue Étrangère), ce cours permet aussi d'améliorer leur maîtrise du langage, ce qui est essentiel pour tout futur juriste. Par son approche culturelle et communicative, il ouvre les étudiants à des problématiques sociales, culturelles et internationales plus larges.

Le second enseignement, appelé « **EC libre** », laisse aux étudiants la possibilité de découvrir des matières non obligatoires, juridiques ou non.

En LICENCE 2,

1/ Au premier semestre, les ouvertures sont regroupées au sein d'une unité d'enseignements intitulée : « **Diversité** » qui propose des enseignements qui dépassent le seul champ juridique et enrichissent la formation des étudiants.

Cette UE comprend tout d'abord un enseignement de **langues**, qui permet aux étudiants de s'ouvrir à d'autres cultures et systèmes juridiques. Cet apprentissage favorise également la mobilité internationale et prépare à l'exercice du droit dans un contexte européen ou mondial.

Elle inclut aussi des **EC libres** offrant plusieurs choix :

- La **journée des métiers** aide les étudiants à découvrir différentes carrières juridiques et à construire leur projet professionnel.
- Le module de **langue française** renforce la maîtrise de l'expression écrite et orale, une compétence indispensable pour tout juriste.
- Les **soft skills** développent des aptitudes transversales comme la communication, le travail en équipe ou la gestion du temps, très recherchées sur le marché du travail.

- Enfin, l'**EC engagement** valorise les activités associatives ou citoyennes et renforce le sens des responsabilités et de l'éthique.

Ces enseignements constituent donc une véritable ouverture en élargissant la culture générale des étudiants, en développant des compétences pratiques et en les préparant à une insertion professionnelle réussie dans des environnements variés.

Au semestre 2 de la LICENCE 2, les ouvertures sont regroupées au sein d'une unité d'enseignements intitulée « **Ouvertures** ». Cette UE vise à permettre aux étudiants d'élargir leur formation au-delà du droit classique et de mieux comprendre les enjeux contemporains que sont la transition écologique et le numérique.

Dans cette perspective, cette UE comprend un enseignement intitulé « **Enjeux juridiques de la transition écologique** », qui a vocation à sensibiliser les étudiants aux impacts du droit sur la protection de l'environnement et le développement durable. Cet enseignement ouvre la réflexion sur des thématiques actuelles comme les politiques climatiques, la responsabilité environnementale des entreprises ou la régulation internationale, des domaines de plus en plus importants pour les juristes.

L'UE comprend un autre enseignement intitulé « **Compétences numériques** » qui a vocation à développer la maîtrise des outils digitaux et des technologies de l'information, indispensables dans le monde professionnel actuel. Il aide les étudiants à utiliser efficacement les ressources numériques, à traiter des données et à s'adapter à un environnement juridique de plus en plus numérisé.

Ces enseignements sont qualifiés « d'ouvertures » parce qu'ils élargissent le champ de vision des étudiants en intégrant des thématiques transversales et en leur donnant des compétences complémentaires. Ils contribuent ainsi à former des juristes capables de comprendre les transformations sociétales et technologiques et de répondre aux défis du monde contemporain.

EN LICENCE 3 :

1/ Au premier semestre, les ouvertures sont regroupées au sein d'une unité d'enseignements intitulée « **Tremplin master** ». L'objectif est de permettre aux étudiants de découvrir des matières qu'ils auront à maîtriser dans le cadre d'un éventuel futur master. Les enseignements figurant dans cette UE sont considérés comme des **ouvertures** dans une licence de droit, car ils permettent aux étudiants d'élargir leurs connaissances et de se préparer à des spécialisations ou à des pratiques professionnelles plus avancées.

Tout d'abord, l'**EC libre** donne aux étudiants la possibilité de découvrir des domaines pratiques du droit, comme la fiscalité ou les contrats complexes, mais aussi toute autre matière, tout en

leur offrant l'opportunité de développer des compétences transversales, telles que la communication, la gestion du temps ou le travail en équipe. Ces choix constituent une ouverture vers des situations professionnelles concrètes et aident à renforcer des aptitudes très recherchées dans le monde du travail.

Ensuite, l'**EC tremplin Introduction au droit de la santé** initie les étudiants à un champ juridique en pleine évolution, qui combine des enjeux de droit, de médecine et d'éthique. Cet enseignement leur permet d'explorer un domaine spécifique et d'élargir leur vision au-delà des matières juridiques traditionnelles. Cet EC peut leur permettre de prendre goût à cette matière et éventuellement se diriger à l'issue de leur licence vers le master de droit de la santé de l'université Paris 8.

Par ailleurs, l'**EC tremplin Public and Private International Law** constitue un enseignement dispensé en anglais qui permettra aux étudiants d'éprouver leur niveau d'anglais juridique dans le cadre d'un cours de droit consacré au droit international public ou privé.

Enfin, l'**EC tremplin matière d'un master** permet aux étudiants de se familiariser avec des disciplines enseignées au niveau master. Cette option leur offre un avant-goût des exigences et des contenus de formations plus spécialisées, facilitant ainsi leur transition vers le second cycle et les aidant à confirmer ou à préciser leur projet professionnel.

Dans l'ensemble, ces enseignements fonctionnent comme de véritables **passerelles** vers des parcours plus spécialisés et une meilleure préparation à la vie professionnelle ou à la poursuite d'études, en dépassant le cadre strictement théorique de la licence.

2/ Au second semestre, les ouvertures sont regroupées au sein d'une unité d'enseignements intitulée « **Langues et expérience professionnelle** ». Les enseignements envisagés ici complètent la formation juridique traditionnelle en développant des compétences transversales et une expérience pratique.

D'une part, l'enseignement des **langues (c'est-à-dire de l'anglais)** permet aux étudiants de maintenir et d'améliorer tout au long des années de licence une compétence essentielle dans un monde juridique de plus en plus internationalisé. La maîtrise d'une langue étrangère, et de l'anglais en particulier, ouvre la possibilité de travailler sur des dossiers transfrontaliers, d'intégrer des cabinets internationaux ou de poursuivre des études à l'étranger.

D'autre part, l'**expérience professionnelle** (sous forme de stage de 150 heures, de projet tuteuré ou d'un EC engagement) offre une immersion concrète dans le milieu professionnel. Elle permet aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances théoriques, de développer des savoir-faire (communication, travail en équipe, gestion de projets) et de mieux comprendre les attentes et les réalités du monde du travail.

Ces enseignements enrichissent donc la formation juridique en préparant les étudiants à une insertion professionnelle réussie et en élargissant leurs perspectives au-delà des savoirs purement académiques.

Parcours diplômants

La licence de droit de l'université Paris 8 est un diplôme national en trois ans qui forme les étudiants pour leur **permettre d'acquérir des compétences fondamentales en droit privé, droit public et droit international public ou privé.**

Les deux premières années offrent un enseignement généraliste, puis la troisième permet une spécialisation progressive grâce à une offre diversifiée de cours. Les étudiants vont pouvoir s'orienter progressivement tout en se dotant d'une culture juridique aussi solide que possible.

Le programme comprend aussi en première année de la sociologie, de la science politique, de l'anglais juridique, des compétences numériques, ainsi que de la méthodologie intégrée dans les travaux dirigés, cette méthodologie étant ensuite rappelée et travaillée dans les travaux dirigés au cours de deux autres années de licence. Les étudiants peuvent en fin de parcours faire un stage, un projet tuteuré ou suivre un EC engagement ce qui favorise l'insertion professionnelle.

Volumes horaires

En L1 :

- Volume horaire étudiant : 516
- Volume horaire maquette : 450

En L2 :

- Volume horaire étudiant : 561
- Volume horaire maquette : 492

En L3 :

- Volume horaire étudiant : 546
- Volume horaire maquette : 600

Modalités d'enseignement

- **Modalités d'enseignement en présentiel**

Dans une licence de droit, au cours de chacune des années, l'enseignement en présentiel repose sur plusieurs modalités complémentaires qui permettent aux étudiants de progresser à la fois sur le plan théorique et méthodologique. Ces modalités sont comme cela est très classique dans les études de droit les cours magistraux et les travaux dirigés.

Tout d'abord, **les cours magistraux** se déroulent en amphithéâtre. Les cours magistraux sont animés par des enseignants chercheurs en principe statutaires (professeurs et maîtres de conférences) sauf cas très exceptionnels. Ces cours constituent une méthode d'apprentissage qui s'appuie sur les connaissances d'un professeur ou d'un maître de conférences qui expose son sujet devant un groupe d'étudiants ou d'apprenants professionnels. Cette méthode permet de présenter des notions théoriques ou d'introduire des concepts importants, d'expliquer des phénomènes économiques ou sociaux en prenant le temps de les décortiquer et de mesurer leurs incidences théoriques et pratiques.

Le cours magistral se distingue des **travaux pratiques** qui se tiennent en effectifs réduits, généralement entre vingt-cinq et quarante étudiants. Ils permettent de mettre en pratique les notions abordées en cours magistral à travers des exercices concrets comme le commentaire d'arrêt, le cas pratique, la dissertation juridique ou les exposés. Ils sont essentiels pour développer la méthodologie juridique, l'analyse critique et la capacité d'argumentation. La participation y est obligatoire et évaluée en contrôle continu. En outre, les travaux dirigés permettent aux étudiants de travailler la prise de parole en public.

- **Modalités d'enseignement à l'IED**

La licence en présentielle est dupliquée à l'IED selon les mêmes modalités.

LA PROFESSIONNALISATION

Stages

Le **stage de 150 heures** proposé dans le cadre de la licence de droit de l'université Paris 8 fait partie des enseignements d'« **ouverture** » en troisième année. Il a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir une **expérience professionnelle concrète** et de mettre en pratique les connaissances théoriques qu'ils ont accumulées durant leurs études.

Ce stage peut être réalisé dans différents environnements en lien avec le droit : cabinets d'avocats, services juridiques d'entreprises, administrations publiques, juridictions, associations ou ONG. Le choix du lieu de stage est généralement libre, mais il doit être validé par l'Université pour s'assurer qu'il correspond bien aux objectifs pédagogiques.

Pendant ces 150 heures (environ un mois à temps plein ou réparties sur une période plus longue), l'étudiant découvre le fonctionnement concret des institutions juridiques et des métiers du droit. Il peut être amené, par exemple, à préparer des dossiers, observer des audiences, rédiger des notes juridiques, ou participer à des projets en équipe.

À la fin du stage, un **rappor t écrit** est demandé. Ce document permet à l'étudiant d'analyser son expérience, de traiter d'un sujet spécifique vu dans le cadre de son stage, de faire le lien entre ses enseignements et la réalité professionnelle, et de réfléchir à son orientation future (poursuite d'études en master ou insertion professionnelle).

Ce stage constitue ainsi une **ouverture sur le monde professionnel** et un **tremplin pour la suite du parcours universitaire**, en offrant une première immersion dans le milieu juridique et en développant des compétences transversales comme le travail en équipe, l'autonomie et la communication.

Projets tuteurés

Le **projet tuteuré** de la licence de droit de l'université Paris 8 permet aux étudiants d'acquérir une expérience pratique et de développer des compétences professionnelles tout en restant dans un cadre universitaire encadré.

Ce projet consiste à **mener un travail individuel**, sous la supervision d'un enseignant (le tuteur), sur un thème ou une problématique juridique précise. Il peut s'agir, par exemple, de réaliser une étude approfondie sur une question de droit contemporain, de préparer un événement juridique (comme une simulation de procès ou un colloque), de travailler sur un projet de recherche, ou encore de collaborer avec une structure partenaire (association, institution publique ou organisation internationale).

Le rôle du tuteur est d'accompagner les étudiants à chaque étape : définition du sujet, méthodologie, organisation du travail et évaluation finale. Cette supervision garantit la qualité du projet et son lien avec les enseignements de la licence.

Le projet tuteuré permet ainsi aux étudiants de **mettre en pratique leurs connaissances théoriques**, de développer des compétences transversales comme la recherche documentaire, l'analyse critique, la rédaction et la présentation orale, et de se familiariser avec les méthodes de travail utilisées dans le milieu professionnel ou académique.

Il constitue donc une **ouverture sur la réalité du monde juridique et professionnel** tout en offrant une approche plus souple et académique qu'un stage classique, ce qui le rend particulièrement adapté aux étudiants qui souhaitent approfondir un domaine du droit ou s'initier à la recherche.